

Agriculture

La Région poursuit son soutien à la filière bio et aux produits sous signe de qualité

A l'issue des Assises territoriales de 2005, la Région Auvergne s'est engagée à doubler les crédits consacrés au programme « Développement de l'agriculture biologique ». Ce **budget a été multiplié par 6,5 entre 2005 et 2010**, passant de 200.000 € à **1,3 million d'euros par an !**

Pour aller plus loin dans cette démarche et **accompagner la mise en œuvre d'une agriculture moderne et durable**, source de revenu pour les exploitants et en adéquation avec les attentes sociales des citoyens ; René Souchon et sa majorité se sont engagés pour le nouveau mandat 2010 – 2014 à bâtir une Nouvelle Auvergne, avec comme défi majeur pour le III^{ème} millénaire l'avenir de l'agriculture et de la ruralité, deux enjeux qui amènent une redéfinition des politiques publiques agricoles menées par la Région avec, à terme, les objectifs suivants :

- **faire de l'Auvergne la 1^{ère} Région Bio de France en multipliant par deux le nombre d'exploitations bio d'ici 2014** (soit atteindre 1.000 exploitations en 2010),
- **faire de l'Auvergne la championne de la qualité en menant une véritable politique de référence auprès des professionnels et en permettant notamment aux Lycéens de consommer des produits de qualité avec un objectif de 30% de produits issus des signes de qualité dans les repas servis,**

L'agriculture biologique, plus globalement les démarches menant à une « éco-agriculture » et les démarches de soutien à la qualité et à la valorisation des produits constituent ainsi des priorités du budget agricole régional.

A ce titre, la Région reconduit pour la 4^{ème} année consécutive 2 projets phares : 'Objectif Bio' et 'Valorisation des produits' et lance un nouveau dispositif pour accompagner les filières sous signe de qualité (A.O.C., A.O.P., Label rouge...).

Projets: « Objectif bio ! »

Ce projet vise à favoriser l'émergence de projets d'envergure pour le développement des filières biologiques autour de plusieurs axes tels que :

- l'organisation des filières (stratégie commerciale, modes de distribution, démarches collectives autour d'une problématique commune identifiée au sein d'une filière...);
- l'innovation (sur les produits et/ou leur conditionnement, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication...);
- la mise en réseau d'acteurs, synergies avec les acteurs de l'agriculture conventionnelle;

Contacts presse

Les projets devront apporter une avancée dans la valorisation des produits issus de l'agriculture biologique et/ou le développement du secteur biologique régional. Les projets collectifs seront privilégiés.

Les bénéficiaires ?

Le dossier pourra être porté par une entreprise, coopérative, organisation de producteurs, association... ou par un groupe composé d'au moins trois acteurs (agriculteurs, candidats à l'installation en agriculture, entreprises, coopératives, organisations de producteurs, associations...)

→ 20 projets ont été soutenus au titre des projets « Objectif Bio » depuis 2007 pour une aide régionale de 557.370 €.

Projets : « Valorisation des produits »

Cette action vise à identifier des projets susceptibles d'améliorer la valorisation des produits agricoles régionaux et/ou de structurer des filières agroalimentaires durables de qualité.

En effet, alors que l'agriculture traverse une crise structurelle qui tire les revenus agricoles vers le bas, une meilleure mise en valeur des produits a pour objectif d'améliorer la rémunération des exploitants.

Les projets présentés pourront par exemple concerner un ou plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de l'organisation économique des producteurs et regroupement de l'offre,
- Amélioration de la qualité des produits et de leur adaptation aux attentes des consommateurs,
- Démarches collectives destinées à conquérir de nouveaux débouchés,
- Accroissement de la part des produits transformés en région Auvergne,
- Développement/organisation/consolidation de filières allant des producteurs aux consommateurs, basé sur une contractualisation amont-aval et sur une répartition équitable de la valeur ajoutée entre les différents maillons de la filière,
- Développement de « filières courtes »,
- Synergies inter-filières,
- Innovation (sur les produits et/ou leur conditionnement, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ...).

Les bénéficiaires ?

Le dossier pourra être porté par un organisme collectif (organisation de producteurs, coopérative...), par une entreprise ou un groupe d'entreprises agissant dans le cadre d'une filière ou par un groupe d'exploitations agricoles. La Région apportera des aides financières aux projets sélectionnés (investissements immatériels et matériels).

→ Depuis 2007, 87 projets ont été soutenus au titre de la valorisation des produits pour une aide régionale totale de près de 2 millions.

CROQ : Contrat Régional d'Objectifs de filière sous signe d'identification de l'Origine et de la Qualité

L'Auvergne, qui est une région où les productions sous signes officiels de qualité sont nombreuses (vin Saint-Pourçain, lentilles, AOP fromagères, labels rouge Charolais, Salers, volaille...), doit œuvrer pour leur développement et leur valorisation dans un contexte de forte baisse des aides de la PAC et de l'ouverture des marchés nationaux aux productions intensives d'Amérique du Sud (via les accords de l'OMC).

Dans la continuité de sa politique en faveur de la valorisation de la qualité des produits agricoles, la Région Auvergne accentue ses actions en direction des démarches de qualité pour structurer des filières durables et locales. Elle encourage ainsi l'amélioration d'une stratégie collective entre les différents maillons d'une filière de produits agricoles et alimentaires de qualité par le développement de partenariats aval – amont sur des marchés identifiés.

Par ce dispositif, la Région souhaite :

- accompagner dans leur développement les filières sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (S.I.Q.O.) tels que les A.O.C., A.O.P., le Label Rouge, les Indications Géographiques Protégées,
- soutenir de façon durable, durant 3 années consécutives, les projets structurants et porteurs pour les filières sous S.I.Q.O.

Les bénéficiaires ?

Cette aide s'adresse aux Organismes de Défense et de Gestion (O.D.G.), structures détentrices des cahiers des charges sous S.I.Q.O. et gestionnaires de ces filières en coordination étroite avec les différents acteurs en amont et en aval.

Les O.D.G. souhaitant s'engager dans le dispositif devront préparer et mener une réflexion prospective à partir d'un diagnostic précis de la filière sous S.I.Q.O., aboutissant à l'établissement d'un plan stratégique déclinés en objectifs opérationnels. Le but est d'avoir une lisibilité globale de la stratégie et des actions mises en place pour atteindre les objectifs visés.

Toute demande devra donc préciser :

- le diagnostic de la filière sous S.I.Q.O. (état des lieux, forces et faiblesses, perspectives, ...),
- les objectifs et les grands axes stratégiques de développement,
- les champs d'actions permettant d'atteindre ces objectifs avec un budget prévisionnel global,
- les partenaires concernés pour chaque champ d'actions.

Le plan stratégique fera l'objet d'une convention d'objectifs triennale entre la Région Auvergne et l'Organisme de Défense et de Gestion. L'aide financière de la Région sera fixée annuellement.

Infos pratiques

Il n'y a plus de date limite pour envoyer les dossiers de demande d'aide détaillés ci-dessus.

Pour les demandes de formulaire :

- Projets « Objectif bio ! » : Christelle PIGEON - 04.73.31.84.33 ou c.pigeon@cr-auvergne.fr
- Projets « Valorisation des produits » : Sylvie GIACOMELLO - 04.73.31.96.38 ou s.giacolmello@cr-auvergne.fr

Pour les demandes de renseignements sur le contenu des projets :

- Projets « Objectif bio ! » : Sylvie LEMESLE - 04.73.31. 86.41 ou s.lemesle@cr-auvergne.fr
- Projets « valorisation des produits » et C.R.O.Q. : Florence CABANEL, Chargée de mission 04.73.31.84.07 ou f.cabanel@cr-auvergne.fr



**Pour recevoir la newsletter agriculture du
Conseil régional d'Auvergne**

**inscription sur le site www.auvergne.eu,
rubrique « Espace perso »**

ou

**en envoyant à e.leroy@cr-auvergne.fr vos coordonnées personnels
(nom, prénom, adresse postale et mail)**